

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

N° ordre : DE-26-48

N° ordre dans la séance :
DE-20260630-04

Date de la convocation :
24/06/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 19 heures, le Conseil municipal, L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Marc MEO, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, Stéphanie TRUCHE, Stéphanie CHAMPON, Sylvain BOIS, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Mickaël MOUTOT), Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN), Cyril DUBOUCHET (procuration à Déborah GLEYZE), Céline FILIPPI, Franco SALVATORE (procuration à Elodie ROY)

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

CONVENTION DE PARTENARIAT « RÉFÉRENT 2026 » AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'AIN (GDS01)

Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que ce dernier est appelé à se prononcer sur les termes d'une convention à signer avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) pour la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques.

Le frelon asiatique est un danger tant pour la biodiversité (prédation forte d'insectes et en particulier les abeilles) que pour la sécurité publique. Chaque année, le nombre de nids augmente : 926 nids signalés en 2022, 1460 en 2023, 1943 en 2024 et 2992 en 2025. En 2025, 2275 nids ont été détruits contre 1609 en 2024.

Depuis 2017, le GDS01 coordonne et anime la lutte contre le frelon asiatique. Cette lutte est du ressort des organisations professionnelles et des collectivités. Le GDS01 veut promouvoir un piégeage massif des fondatrices au printemps afin d'en éliminer le maximum et limiter ainsi le nombre de nids.

Pour ce faire, le GDS01 a sélectionné le piège « Bee Vital » pour son efficacité et sa sélectivité qui viendra en complément des pièges « RedTrap » dont la Commune de Culoz-Béon est déjà dotée.

En 2026, le GDS01 propose de fournir gratuitement des pièges dans le cadre de cette convention avec les collectivités grâce à une aide du Département de l'Ain et des intercommunalités.

Le référent frelon asiatique de la Commune de Culoz-Béon est le responsable du service espaces verts / voirie / environnement. Son rôle est de :

- Coordonner l'action de piégeage de la Commune.
- S'entourer de l'aide nécessaire : agents communaux, habitants, apiculteurs...
- Décider des emplacements des pièges.
- Organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts.
- Mettre en place les relevés hebdomadaires afin de communiquer le résultat final au GDS01.

Le projet de convention de partenariat "réfèrent 2026" est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le GDS01 la convention de partenariat "réfèrent 2026" ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
M. MOUTOT

Le Maire
Jean-Marc DUPONT

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20260630-DE-30062026-04-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2026

